

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Ulmanol**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Nous ne disposons actuellement d'aucune information.

Utilisation de la substance/préparation : Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scheck GmbH & Co. KG
Dornstadter Weg 21
DE-89081 Ulm
Tel. 0041 731 14 01 08 0
info@scheck-ulm.de
www.scheck-ulm.de

Distribution: Flühler Reinigungsprodukte AG
Mühlestrasse 4
CH-8344 Bäretswil
Tel. 044 939 91 91
info@fluehler.ch
www.fluehler.ch

1.4 Numéro d'urgence

+41 44 251 51 51 (Tox Center)

2. Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**GHS02****Flamme**

Flam.Liq.3

H226 Liquide et vapeur inflammables

**GHS08****Danger pour la santé**

Asp. Tox. 1

H304 Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires peut être mortel.

**GHS07**

Skin Sens 1

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Aqatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé selon le règlement CLP

**GHS02+GHS07+GHS08****Mot d'avertissement** Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Alcane, (C12)-Iso

Huile essentielle d'orange

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de sécurité

P 280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Porter tous les vêtements contaminés. Retirer immédiatement tout vêtement. Laver la peau à l'eau/se doucher.
P405	Conserver sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.







2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS : 93685-81-5	Alcane  Flam.Liq. 3, H226;  Asp.Tox.1, H304, Aquatic Chronic 4, H413	50-100%
CAS : 8008-57-9 EG-Nr. : 307-891-8	Huile essentielle d'orange  Flam.Liq.3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Acute 1, H400: Aquatic Chronic 1, H410;  Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H37	≥1- <2,5%
Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage Ingrédients		
Huiles essentielles		<5%

Remarques supplémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **En cas d'inhalation :** Donner de l'air frais en abondance et, par mesure de sécurité, consulter un médecin. En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

- **Après contact avec les yeux** : Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières.
- **En cas d'ingestion** : Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente disponible.

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.
laisser s'écouler.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).
Éliminer le matériau contaminé comme un déchet conformément à la section 13.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne pas rincer à l'eau ou avec des détergents aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation sûre, voir section 7.
Informations sur les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Pour les informations relatives à l'élimination, voir section 13.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

7. Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter la formation d'aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. Protéger de la chaleur. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la chaleur et aux rayons directs du soleil.

Classe de stockage : 3

Classification selon l'ordonnance sur la sécurité des entreprises (BetrSichV) : Liquides inflammables.

7.3 Utilisations finales spécifiques : Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour la conception des installations techniques : Pas d'autres informations, voir section 7

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas de quantités significatives de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle à respecter.

valeurs limites d'exposition à surveiller.

Remarques supplémentaires : Les listes en vigueur au moment de l'élaboration servent de base.

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des aliments, boissons et Tenir à l'écart des aliments pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés et imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains : En l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être faite quant au matériau des gants pour le produit/la préparation/le mélange de produits chimiques.



Gants de protection

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

NR: Caoutchouc naturel, latex

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en tenant compte des temps de rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants : nitrile ou latex.

Contact de courte durée (niveau 2 : <30 min) : Gants de protection à usage unique de catégorie III selon EN374, par ex. matériau nitrile, épaisseur de couche 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6 : <480 min) : Gants de protection de catégorie III selon EN374, par ex. matériau nitrile, épaisseur de couche 0,7 mm

Lors de la manipulation d'agents chimiques, seuls des gants de protection chimique avec marquage CE, y compris le numéro de contrôle à quatre chiffres, doivent être portés.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres facteurs et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des gants n'est pas garantie.

Temps de pénétration du matériau des gants : le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.

Protection des yeux:



Lunettes de protection étanches

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	solvant
Seuil olfactif:	non déterminé

Valeur pH : non déterminé

Changement d'état

Point/intervalle de fusion: non déterminé

Point/intervalle d'ébullition: 160°C

Point d'inflammation: 45°C

Inflammabilité (solide, gazeux): non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges de vapeur et de gaz explosifs est possible.

Limites d'explosivité:

Inférieure: non déterminé

Supérieure: non déterminé

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	0.82 g/cm ³
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec eau:	non ou peu miscible
Coefficient de partage (n-Octanol/eau):	non déterminé
Viscosité:	
dynamique:	non déterminé
cinématique:	non déterminé
Teneur en solvants	
COV:	99 %
9.2 Autres informations:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique : Décomposition thermique/ conditions à éviter :	Pas de décomposition dans les conditions d'utilisation prévues.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation :

Corrosion/irritation de la peau

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

Mutagénicité sur les cellules germinales	sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique	sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée	Peut affecter le système nerveux central en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Danger d'aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Mortel en cas de contact avec les voies respiratoires

12. Informations relatives à l'environnement

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans le produit sont biodégradables à 90% au moins en moyenne, conformément aux exigences des directives européennes sur les détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles..

Effets écotoxiques : Remarque : Nocif pour les poissons

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Classe de pollution des eaux 2 (auto-classification) : nettement polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès l'écoulement de faibles quantités dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

12.6 Autres effets nocifs Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

13. Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Elimination conformément aux prescriptions des autorités.

14. Indications relatives au transport

14.1 Numéro UN

ADR, ADN, IMDG, IATA	UN1993
-----------------------------	--------

14.2 Nom d'expédition ONU approprié

ADR	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (alcanes, C12)-Iso
------------	------	---

IMDG/IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Alkane, (C12)-Iso)
------------------	--

14.3 Classe de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA	
------------------------	--

Classe	3 Matières liquides inflammables
Etiquette de danger	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	III
------------------------	-----

14.5 Danger pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières

à prendre :	Attention : Matières liquides inflammables.
--------------------	---

Kemler nombre	30
Numéro EMS	F-E-S-E
Stowage Category	A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et selon le code IBC :

non applicable

Transport/autres informations :

ADR

Quantité limitée (LQ)	5 L
Quantité exemptée (EQ)	Code E1
	Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml
	Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E

IMDG

Limited quantities (LQ)	5 L
Excepted quantities (EQ)	Code E1
	Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml
	Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml

UN « Model Regulation » :	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ALCANES, (C12-ISO) 3, III
----------------------------------	---

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

15. Législation

15.1 églementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.



GHS02+GHS07+GHS08

Mot d'avertissement **Danger**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Alcane, (C12)-Iso
Huile essentielle d'orange

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeur inflammables.
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de sécurité

P 280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P303+P361+
P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Porter tous les vêtements contaminés. Retirer immédiatement tout vêtement. Laver la peau à l'eau/se doucher.
P405 Conserver sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses nommément désignées - ANNEXE I : Aucun des ingrédients n'est contenus

Catégorie Seveso P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Seuil quantitatif (en tonnes) pour l'application dans les établissements des classes inférieures 5000 t

Seuil quantitatif (en tonnes) pour l'application dans les établissements des classes supérieures 50000 t

Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation : 3

Classe de danger pour les eaux : WGK2 (auto-classification) : nettement dangereux pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 28.04.2020

Révisé le: 28.04.2020

16. Autres informations

Les indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases pertinentes

H226	Liquide et vapeur inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abkürzungen und Akronyme :

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV:	Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, Suisse
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Flam.Liq.3:	Liquides inflammables - Catégorie 3
Skin Irrit.2:	Irritant/corrosif pour la peau - Catégorie 2
Skin Sens. 1:	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A:	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Asp. Tox. 1:	Risque d'aspiration - Catégorie 1
Aquatic Acute 1:	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu pour le milieu aquatique - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1:	Dangereux pour le milieu aquatique - Dangereux à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3:	Dangereux pour le milieu aquatique - Dangereux à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3
Aquatic Chronic 4:	Dangereux pour le milieu aquatique - Dangereux à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4